

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 27 novembre 2017

Le lundi vingt-sept novembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Véronique BALDINI, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Valérie BROS-KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Samia KARAM, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Thomas LAURET

Étaient absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Hélène ZWANG, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO.

Ordre du jour :

- **162017142** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162017143** Adoption du Compte rendu de la séance du 6 novembre 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **2017 DDCT 183** Charte parisienne de la participation citoyenne.

M. David ALPHAND rapporteur.

- **2017 DAE 260** Subvention (7.100 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2017 DVD 111** Prolongement du Tramway T3 à Porte Dauphine. Convention constitutive de groupement de commandes avec la RATP pour le marché de communication.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2017 DVD 123** Prolongement du Tramway T3 vers l'ouest. Schéma de principe, Avant-Projet et mission d'assistance aux contrats de travaux.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2017 DEVE 181** Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2017 DEVE 182** Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et Développement de la Biodiversité ».

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2017 DASCO 177** Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts BOULLE, ESTIENNE et DUPERRE et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DASCO 149** Caisse des Écoles (16^e) – Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DASCO 169** Caisse des Écoles (16^e) – Subvention 2018 (3.193.589 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DLH 275** Réalisation 25, rue Jasmin / 11-13, rue Henri Heine (16^e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (17 PLA-I et 17 PLUS) par la RIVP.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2017 DLH 347** Réalisation 56-58 rue Erlanger (16^e) d'un programme comportant 55 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2017 DLH 360** Réalisation, 56-58 rue Erlanger (16^e), d'une maison-relais par l'Habitation Confortable.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2017 DLH 362** Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2017 DLH 393** Réalisation 12 rue Mesnil (16^e) d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2017 DLH 399** Location de l'ensemble immobilier 56-58 rue Erlanger / 90, bd Exelmans (16^e) à Paris Habitat OPH – Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2017 DLH 410** Réalisation 2-18, rue Van Loo et 148-154 Quai Louis Blériot (16^e) d'un programme de création de 25 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **Présentation : Investissement d'Intérêt Local 2018**

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DU 235** Dénomination allée de l'Abbé Guillaume Thomas Raynal (16^e).

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DFA 96** Attribution de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Pavillon des Princes (16^e).**(retirée de l'ordre de jour)**

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DAC 619** Plantation d'un pacanier et installation d'une plaque dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique en 1917, square Thomas Jefferson à Paris 16^e.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- **162017142** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI, M. REDLER est désigné secrétaire de séance.

- **162017143** Adoption du Compte rendu de la séance du 6 novembre 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 6 novembre 2017.

- **2017 DDCT 183** Charte parisienne de la participation citoyenne.

M. David ALPHAND rapporteur.

Mme GIAZZI informe l'assemblée que M. ALPHAND a accepté la délégation d'Auteuil Sud qu'elle lui a proposée et dont est chargée également Mme BUCAILLE.

M. ALPHAND explique que la Charte parisienne de la participation citoyenne est l'un des piliers de la politique municipale menée depuis 2001 en matière de démocratie participative. Elle énonce dix engagements qui se veulent fondateurs de l'exercice de la démocratie locale à Paris. Ces engagements relèvent de la participation libre et de la transparence. Cette charte vise également les publics qui sont amenés à prendre la parole dans le cadre du débat municipal parisien. Selon la Maire de Paris, cette charte constitue un document de référence commun sur lequel s'appuyer pour favoriser la participation citoyenne.

M. ALPHAND estime qu'une bonne charte devrait d'abord être lisible et comprise par tous. Or M. ALPHAND a dû relire trois fois ce document pour comprendre sa ligne directrice. Selon lui, cette charte contient de nombreux poncifs et lieux communs, ainsi que des expressions qui peuvent être retrouvées dans tous les discours, à l'instar de l'adjectif « inclusif », qui cachent, sous des atours de modernité, le vide de la pensée.

D'après M. ALPHAND, une bonne charte devrait également garantir les moyens permettant de tenir ses engagements. Cette charte risque, au contraire, de mettre en difficulté la Ville de Paris et son Maire, car elle multiplie les engagements et les promesses, notamment en matière de formation des agents ou des conseillers de quartier, alors que le budget qui permettrait leur réalisation n'est pas prévu dans le texte. Selon M. ALPHAND, adopter cette charte revient donc à se mettre en porte-à-faux vis-à-vis des promesses qu'elle contient.

De plus, M. ALPHAND pense que la charte proposée relève d'une philosophie très particulière, à la fois politique et ultra-individualiste. En effet, chaque Parisien est convoqué à un colloque où seront présentes la Maire de Paris ainsi que l'administration parisienne, mais dans le texte aucune référence n'est faite aux associations alors qu'elles font le sel de la vie et de la démocratie locales. Il n'est pas non plus prévu d'associer les clubs et les groupes de réflexion, ni les mairies d'arrondissement. Ces

dernières peuvent uniquement être convoquées par la Mairie de Paris, qui va faire peser sur elles de nouvelles obligations. Cette charte n'inclut pas les Parlementaires non plus. La conception de la démocratie participative de Mme Anne HIDALGO à Paris exclut donc les Maires d'arrondissement et les Parlementaires.

M. ALPHAND estime qu'accepter cette charte reviendrait à la juger bonne, ce qui n'est pas le cas, et la rejeter risquerait de prêter à la confusion. La majorité de la Mairie du 16^e arrondissement défend la démocratie locale, de proximité et participative, qui passe à travers les mairies d'arrondissement et ses conseils de quartier. M. ALPHAND propose donc de s'abstenir sur ce texte qu'il qualifie de brouillon.

En guise de conclusion, M. ALPHAND suggère à M. WEILL de relire les grands discours prononcés à Paris, par des hommes de gauche comme Gambetta ou Clemenceau, et de les comparer à cette charte pour mesurer le fossé qui les sépare.

M. WEILL rappelle que cette charte date de 2009 et que les conseils de quartier et les Parisiens ont souhaité poursuivre le mouvement de démocratie participative initié par la majorité parisienne en l'améliorant sur trois points :

- Rendre les dispositifs plus visibles et clairs. Un guide de la participation a été créé à cet effet ;
- Mieux expliquer aux Parisiens ce qui est attendu d'eux quand ils viennent à ces réunions et quand ils participent à des consultations. Une règle du jeu est nécessaire dans ces conseils de quartier ;
- Assurer le renouvellement et l'ouverture de ces instances.

M. WEILL dit que cette charte est le résultat d'une consultation qui a démarré en mars 2017 et qui a respecté un calendrier précis :

- Mars 2017 : mise en ligne du questionnaire ;
- Avril-mai 2017 : campagne de recueil des idées ;
- Juin 2017 : focus, organisation d'ateliers ;
- Octobre 2017 : envoi de la charte aux Maires d'arrondissement.

Donc, contrairement à ce que M. ALPHAND laisse entendre, il y a eu un dialogue avec les Maires d'arrondissement ; ce dernier se poursuit.

M. WEILL considère que les choses évoluent dans le bon sens. Il constate que chaque changement proposé par la gauche se heurte à des réticences de la part de la droite alors que les citoyens le souhaitent. Selon M. WEILL, le changement doit se faire dans la transparence et faire sentir aux citoyens que leur participation est utile. Il est dans l'intérêt des mairies d'arrondissement et de la Mairie de Paris que ces évolutions soient menées à bien. La précédente charte de démocratie participative était appréciée des Parisiens, mais avait besoin d'être renouvelée pour aller encore plus loin dans la démocratie participative.

M. GOASGUEN pense que cette charte s'inscrit dans le courant de pensée actuel selon lequel le concept d'élection ou d'association est dépassé et doit être remplacé par celui de participation. M. GOASGUEN constate que les arrondissements sont d'ailleurs de plus en plus vidés de leur substance et que désormais, la démocratie participative semble passer par le tirage au sort. Ainsi, M. Jean-Luc MÉLENCHON a fait tirer au sort 1.200 personnes pour assister à son conseil national ; 300 autres ont

été nommées. Pour élire son nouveau président à main levée, En Marche a choisi une partie de ses représentants parmi les militants en les tirant au sort.

M. GOASGUEN rappelle que les inventeurs de l'élection par tirage au sort sont les Athéniens, qui pensaient que c'étaient les dieux qui avaient choisi les personnes tirées au sort. Mais les Athéniens ont très vite remarqué que c'étaient souvent les mêmes personnes qui étaient tirées au sort et qu'une grande corruption régnait. Ils ont donc inventé la démocratie élective et le tirage au sort a disparu de l'histoire démocratique jusqu'à un passé récent. M. GOASGUEN craint les abus qui pourraient naître de cette pratique.

M. GOASGUEN pense que cette charte repose sur une conception politique qui retire aux Conseils d'arrondissement leur légitimité et qui met à mal la démocratie élective. C'est surprenant, car la démocratie élective est une invention de la gauche, qui s'est battue pour l'installer. Si ce mouvement mineur qui concerne l'arrondissement devient une conception générale de la politique, M. GOASGUEN craint un avenir sombre.

M. GOASGUEN propose de s'abstenir sur ce vote, car il refuse de considérer que cette philosophie est le sens de l'Histoire.

M. MIGUERES note que cette charte est écrite en écriture inclusive, ce qui est contraire aux souhaits émis par l'Académie française et le Gouvernement. Il votera donc contre ce texte, quel que soit son contenu.

M. WEILL défendra toujours la démocratie représentative. Il explique que la démocratie participative, rendue possible grâce aux moyens numériques actuels, doit servir la consultation et non la prise de décision. Pour M. WEILL, refuser cette évolution revient à envoyer un mauvais signal. C'est pourquoi il demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DDCT 183 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité avec 11 voix contre, 3 voix pour, 8 abstentions et 9 élus qui n'ont pas pris part au vote.

- **2017 DAE 260** Subvention (7.100 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DAE 260 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DVD 111** Prolongement du Tramway T3 à Porte Dauphine. Convention constitutive de groupement de commandes avec la RATP pour le marché de communication.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI précise que dans la mesure où ce chantier est très important et fait appel à plusieurs intervenants, la Ville de Paris et la RATP ont préféré faire un marché de communication commun.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DVD 111 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DVD 123** Prolongement du Tramway T3 vers l'ouest. Schéma de principe, Avant-Projet et mission d'assistance aux contrats de travaux.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI annonce que le prolongement du tramway jusqu'à la porte Dauphine sera soumis à une enquête publique au cours de l'année 2018 (probablement à la fin du premier semestre 2018). Les travaux de voirie seront menés entre 2020 et 2023.

La délibération vise à approuver le schéma de principe et à autoriser la signature de la convention de financement des études faisant intervenir l'État, la Région, Île-de-France Mobilités et la RATP.

En ce qui concerne le 16^e arrondissement, le schéma de principe est conforme à ce qui a été évoqué lors d'une réunion du Conseil d'arrondissement précédente. Une seule file de circulation doit être maintenue entre la porte Dauphine et la porte Maillot. Les arbres et le stationnement résidentiel doivent être préservés au maximum. Le tramway serait plutôt situé du côté du square Parodi, et non vers les habitations. Cette solution est moins gênante pour les riverains et évite de construire une ligne de tramway au-dessus du RER C. Il traversera la porte Dauphine par l'est (côté avenue Foch).

Les travaux de voirie seront très importants. Les élus du 16^e arrondissement seront attentifs à la question de la circulation. Il y aura certainement des reports de circulation. Il sera également nécessaire de modifier des sens de circulation aux abords de la porte Dauphine.

À ce jour, la Mairie du 16^e arrondissement est associée au projet. Des réunions sont régulièrement organisées.

Le montant de la convention soumise au vote est de 12,27 millions d'euros. La moitié est financée par la Ville de Paris.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

M. HERVOUET DES FORGES signale la présence du stade Wimille sur le futur trajet du Tramway T3, au niveau du boulevard de l'Amiral Bruix, entre la porte Maillot et la porte Dauphine. Or ce stade accueille de nombreux usagers (club de la Nicolaïte de Chaillot, scolaires, etc.). Il y a également la Compagnie des Archers de Paris, de l'autre côté de cet axe, derrière le rideau de bosquets. Au-delà de la résolution des problèmes de circulation qui risquent d'être provoqués par le prolongement du Tramway T3 vers l'ouest, il convient donc de s'interroger sur la gestion de l'accès aux équipements sportifs.

Mme BALDINI le rassure : ce sujet a été évoqué, de même que la problématique du square Parodi, qui est fortement fréquenté par les enfants du quartier.

M. WEILL rappelle le succès des réunions publiques, dont l'une s'est tenue à la Mairie du 16^e arrondissement et une autre à Chaillot. Les gens étaient satisfaits. Le tramway suscite de grandes attentes. M. WEILL se réjouit d'autant plus que le groupe socialiste du 16^e arrondissement soutient ce projet depuis son début, en 2014, date à laquelle la droite et les arrondissements de l'Ouest parisien n'y étaient pas favorables.

M. WEILL énonce qu'à ce jour, 350.000 personnes utilisent quotidiennement le tramway intra-muros, et près d'un million l'empruntent pour aller en banlieue.

M. WEILL dit qu'on entend souvent des reproches sur le manque d'anticipation en matière de transports publics. M. WEILL pense que le tramway est une belle réussite qui montre que la gauche a su anticiper une partie de la réorganisation du transport parisien. Il rappelle que le tramway est écologique puisqu'il fonctionne à l'électricité et ne produit pas de gaz d'échappement.

Mme BALDINI signale que cette délibération concerne uniquement le tronçon entre la porte Maillot et la porte Dauphine. Selon elle, d'autres tronçons posent plus de problèmes.

Le projet de délibération 2017 DVD 123 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 181** Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI souligne que cet appel à projets vise à encourager la création de jardins partagés. Les associations ont jusqu'à mars 2018 pour y répondre.

Mme BALDINI constate qu'en matière de jardins partagés, le 16^e arrondissement progresse lentement mais sûrement. Ceux qui existent au square Parodi et au parc Sainte-Périne rencontrent un franc succès.

- **2017 DEVE 182** Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et Développement de la Biodiversité ».

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI précise que les sommes allouées à cet appel à projets sont de 20.000 euros en fonctionnement et de 50.000 euros en investissement, ce qui est peu pour la biodiversité.

- **2017 DASCO 177** Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts BOULLE, ESTIENNE et DUPERRE et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR explique que la délibération concerne les logements de fonction des proviseurs, des principaux, des directeurs d'école, des intendants, etc. À Paris, 16 établissements sont concernés : les trois grandes écoles d'art de Paris (Boullé, Estienne et Duperré) et les treize lycées municipaux parisiens. Seul le lycée municipal René Cassin se situe dans le 16^e arrondissement.

L'attribution des logements de fonction relève des compétences de la Ville de Paris. Les concessions de logement accordées comportent la gratuité du logement nu, mais les charges locatives sont remboursées à l'établissement par les agents logés, ce qui constitue une ressource pour ledit établissement. Les charges locatives de l'État n'ayant pas été modifiées pour l'année 2017, elles

seront maintenues au même niveau que l'année précédente pour les établissements scolaires précités.

Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DASCO 177 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 149** Caisse des Écoles (16^e) – Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR indique que les délibérations 2017 DASCO 149 et 2017 DASCO 169 sont liées.

Elle rappelle qu'entre 2014 et 2017, la Caisse des écoles percevait une subvention pour la restauration scolaire, calculée à partir du prix réel des repas et en fonction de leur nombre. De ce montant était défalquée la participation financière des familles.

À partir de 2018, la subvention versée ne sera plus calculée à partir des éléments chiffrés, mais sera évaluée à la suite d'un dialogue de gestion budgétaire avec la Ville de Paris, sur la base d'une analyse des coûts supportés par la Caisse des écoles pour exercer sa délégation. Cette subvention ne saurait dépasser ce qui est nécessaire pour le fonctionnement de la restauration scolaire.

Toutes les actions qui sont, ou pourraient être, menées pour le bien-être des écoles et des enfants ne seront plus prises en compte dans les dépenses rattachées à la restauration. Dans le 16^e arrondissement, des livres sont donnés aux élèves de CM2 ou de CP, des vêtements sont distribués pour aider les familles en difficulté, des jouets sont distribués au moment des fêtes de Noël, des actions pédagogiques sont menées et des subventions sont versées pour aider les écoles et ajouter des fonds à ceux de la coopérative. Mme BRASSEUR estime en effet que les enfants ne doivent pas uniquement être nourris dans les établissements scolaires.

Mme BRASSEUR propose d'émettre un avis défavorable pour éviter que les enfants ne puissent plus bénéficier de ce qu'ils pouvaient recevoir auparavant de la part de la Caisse des écoles.

M. WEILL dit qu'un groupe de travail doit se réunir en 2018 pour étudier la question des projets spécifiques à certains arrondissements (goûters ou autres activités n'entrant pas dans le cadre initialement prévu par la délibération).

Mme BRASSEUR affirme que ces activités sont de plus en plus payées par les coopératives des écoles.

M. WEILL ajoute le groupe de travail réfléchira à la manière d'assurer l'égalité entre tous les enfants et d'introduire des aliments biologiques dans les cantines. Le 16^e arrondissement est en avance sur ce sujet. Il essaiera de trouver des solutions aux cas spécifiques. M. WEILL estime qu'il serait intéressant que Mme BRASSEUR fasse partie de ce groupe de travail pour parler du cas spécifique du 16^e arrondissement.

Mme GIAZZI est pour l'organisation de réunions et commissions, mais constate que la Ville de Paris change le cadre d'attribution des subventions. Selon Mme GIAZZI, cette évolution vise à se

désengager du paiement de la restauration des écoles dans le 16^e arrondissement. La Mairie de Paris a peut-être besoin de cet argent pour l'utiliser dans d'autres arrondissements ou pour d'autres projets, mais cette délibération est un très mauvais coup porté aux enfants du 16^e arrondissement.

Le projet de délibération 2017 DASCO 149 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour et M. HELARD et Mme JEGO s'abstenant.

- **2017 DASCO 169** Caisse des Écoles (16^e) – Subvention 2018 (3.193.589 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR remarque que la subvention prévue pour 2018 représente une perte de plus de 150.000 euros par rapport à l'année précédente. La baisse est significative, d'autant plus que les remarques formulées, lors du dialogue de gestion, sur la tranche tarifaire la plus haute – payée par plus de 21 % de la population du 16^e arrondissement – n'ont pas été prises en compte par la DASCO. La subvention de qualité disparaît entièrement, soit une diminution d'un montant de 71.523 euros.

Mme BRASSEUR propose néanmoins d'émettre un avis favorable, car il est impossible de fonctionner sans cet argent, mais regrette que les familles ne puissent plus être aidées en dehors de la nourriture.

Le projet de délibération 2017 DASCO 169 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DLH 275** Réalisation 25, rue Jasmin / 11-13, rue Henri Heine (16^e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (17 PLA-I et 17 PLUS) par la RIVP.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE dit que la parcelle a été acquise par la Ville de Paris à la suite d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

Le programme est confié à la RIVP qui veut y construire 34 logements sociaux, dont 17 PLA-I et 17 PLUS, et un équipement de petite enfance de 409 m². Les logements PLA-I vont du studio au 4 pièces et les logements PLUS, du 2 pièces au 4 pièces.

Le coût de la réalisation est d'environ 11,4 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de subventions de la Ville de Paris.

Le problème qui se pose est que la Ville de Paris aurait seulement 17 logements, le reste étant partagé entre la Préfecture de Paris et d'autres (1 %, etc.). De plus, l'année précédente, le Conseil d'arrondissement avait émis le souhait que soient également réalisés des logements PLS dans ces programmes, en plus des logements PLA-I et PLUS. M. SAUVAGE constate en effet que certaines catégories de personnes ne peuvent pas accéder au logement dans ce type de programme : un célibataire qui gagne plus de 2.200 euros ou un couple sans enfant qui gagne plus de 3.200 euros est considéré comme riche et ne peut plus être logé, ce qui est choquant. D'où la nécessité de prévoir des logements PLS dans ce projet.

Le projet de délibération 2017 DLH 275 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DLH 399** Location de l'ensemble immobilier 56-58 rue Erlanger / 90, bd Exelmans (16^e) à Paris Habitat OPH – Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE précise que l'école maternelle présente au sein de l'ensemble immobilier 56-58 rue Erlanger / 90, boulevard Exelmans est dans le domaine public. Elle doit être déclassée de façon à remettre un bail emphytéotique à Paris Habitat pour l'ensemble de la parcelle. Une division par volume pour les différents programmes sera faite par la suite. Les éléments qui concerneront l'école reviendront ensuite dans le domaine public.

M. SAUVAGE demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DLH 399 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DLH 347** Réalisation 56-58 rue Erlanger (16^e) d'un programme comportant 55 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que les délibérations 2017 DLH 347 et 2017 DLH 360 sont liées.

Il dit que le programme prévu comporte 55 logements (28 PLUS et 27 PLA-I), une pension de famille de 25 logements conventionnés en PLA-I confiés à Habitation Confortable, un groupe scolaire (une école maternelle de 8 classes et une école primaire de 7 classes) qui viendra remplacer l'école maternelle existante, une crèche associative et un commerce. M. SAUVAGE souligne qu'aucun logement PLS n'est prévu, ce qui constitue une ségrégation d'après lui.

M. SAUVAGE informe l'assemblée que la Ville de Paris et Paris Habitat se sont engagés à ce que le commerce prévu soit en fait un local dédié à la petite enfance, même si la délibération parle encore de commerce.

M. SAUVAGE explique que la délibération vise à autoriser et à garantir le financement que va faire la Ville de Paris sur l'ensemble de ce programme. 5 logements allant du studio au 5 pièces seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux devraient s'achever au deuxième trimestre 2021.

Mme BROS-KHOURY informe ses collègues qu'à la demande de la Maire du 16^e arrondissement, la Mairie du 16^e arrondissement mène actuellement une large concertation auprès des riverains touchés par ce projet. La Mairie du 16^e arrondissement a travaillé avec la Mairie de Paris et les concepteurs de ce programme pour que ce projet s'insère au mieux dans l'ensemble architectural, et dans la rue Erlanger en particulier, qui est une rue très étroite. Ce projet reste compliqué, mais des modifications, à la demande de la Mairie du 16^e arrondissement, ont été apportées pour l'améliorer. Selon Mme BROS-KHOURY, l'intérêt du projet réside notamment dans la construction d'un nouveau groupe scolaire qui permettra d'accueillir plus d'enfants.

Mme BRASSEUR s'inquiète des possibles problèmes qui pourraient se poser entre la mise à disposition de l'école Erlanger à Paris Habitat et le départ effectif des enfants, lors des vacances de la Toussaint 2018.

Le projet de délibération 2017 DLH 347 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DLH 360** Réalisation, 56-58 rue Erlanger (16^e), d'une maison-relais par l'Habitation Confortable.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

Le projet de délibération 2017 DLH 360 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DLH 362** Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que cette délibération ne concerne pas les locations ponctuelles, mais les locations continues.

Pour renforcer le contrôle des locations touristiques, il est proposé d'adapter le règlement afin d'éviter le déséquilibre constaté au sein des arrondissements. Dans le nouveau règlement, l'article 3 serait modifié pour substituer le quartier administratif à l'arrondissement. L'appréciation de la compensation faite à l'appui d'une demande de changement d'usage se ferait au niveau de ce quartier, dans le but d'éviter la trop grande concentration des locations de courte durée sur un même quartier.

M. SAUVAGE propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DLH 362 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DLH 393** Réalisation 12 rue Mesnil (16^e) d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE dit que 15 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 4 logements PLS sont prévus dans ce programme, et, à la suite de la libération d'un logement non conventionné, Paris Habitat propose de faire un logement PLA-I de plus (un F6 de 163 m²). La Ville de Paris garantirait l'emprunt PLA-I qui serait souscrit par Paris Habitat.

Le projet de délibération 2017 DLH 393 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DLH 410** Réalisation 2-18, rue Van Loo et 148-154 Quai Louis Blériot (16^e) d'un programme de création de 25 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE informe les élus que cette parcelle réunit 147 logements et 186 places de stationnement, dont 55 en surface.

Il dit que la délibération vise à densifier l'espace au niveau des 55 places de stationnement en surface.

Le principe du programme n'a pas à être discuté, car il a déjà été voté. Les élus doivent seulement s'exprimer sur ses modalités de réalisation.

25 logements, dont 11 PLUS et 14 PLA-I allant du 3 au 5 pièces, et une crèche associative de 55 berceaux, doivent être construits. Le parking souterrain doit être entièrement réhabilité.

La Ville de Paris aurait 13 logements et les collecteurs, 5 logements. Comme les collecteurs financent le programme, ils auraient également le droit d'attribuer 21 logements actuellement réservés sur le parc de Paris Habitat.

Il est demandé d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme, d'accorder à Paris Habitat une subvention de 1.391.000 euros, et d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à souscrire par Paris Habitat pour le financement de ces logements. Le coût total de l'opération est de 9.448.000 euros.

M. SAUVAGE regrette de nouveau cette ségrégation qui conduit à écarter les logements PLS.

Le projet de délibération 2017 DLH 410 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

➤ **Présentation : Investissement d'Intérêt Local 2018**

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY précise que les investissements d'intérêt local et les budgets correspondants sont ceux alloués par la Mairie de Paris à l'arrondissement pour garantir les investissements sur des équipements de proximité qui sont inscrits à l'inventaire de la Mairie du 16^e arrondissement. Il s'agit notamment d'établissements scolaires, culturels, sportifs, de petite enfance, de la Mairie ou de la Maison des associations. Ce sont également des investissements importants sur l'espace public que sont, par exemple, les parcs et jardins ou la voirie.

En 2018, pour les équipements de proximité, le budget est de 2.093.371 euros, dont une partie provient du budget participatif dont l'arrondissement profite depuis quelques années. Ce dernier permet d'augmenter les moyens financiers alloués à ces équipements de proximité, même si son montant est relativement faible : 359.373 euros.

La répartition de ces budgets sur l'investissement d'intérêt local est de :

- 57,4 % pour l'entretien des écoles ;
- 16,9 % pour l'entretien des crèches ;
- 11,2 % pour les équipements culturels ;
- 8,1 % pour les équipements sportifs ;
- 6 % pour l'entretien de la Mairie d'arrondissement.

En ce qui concerne l'espace public, 1.996.534 euros sont prévus, dont 598.960 euros pour le budget participatif.

La répartition des budgets est de :

- 78 % pour la voirie (chaussée, trottoirs, éclairage et sécurité) ;
- 22 % pour les parcs et les jardins.

Mme BROS-KHOURY souligne que la bonne gestion passée de la Mairie d'arrondissement lui a permis de bénéficier de reports qui ont financé ces équipements de proximité. Mme BROS-KHOURY remercie les personnes qui ont œuvré pour bénéficier de ces financements supplémentaires.

M. HERVOUET DES FORGES revient sur le sujet du budget participatif, dont l'un des dossiers les plus importants est le club de tennis de table de la Dalle d'Auteuil, financé à hauteur de 1,5 million d'euros. C'est un très beau club qui peut être sauvé par la Ville de Paris, avec laquelle la Mairie du 16^e arrondissement doit travailler, mais qui rencontre des difficultés au niveau de la Commission des sites, car au cours des 35 années précédentes, la Ville de Paris n'a pas fait ce qu'elle devait faire pour entretenir le site sportif et ses alentours.

M. HERVOUET DES FORGES demande donc à Mme GIAZZI et à ses équipes de faire en sorte que la Ville de Paris débloque un peu moins d'un million d'euros pour que les parcs et les jardins aux alentours soient compris dans cette rénovation, pour que ce site sportif, dont Paris a besoin, soit entièrement rénové. Ce site serait en effet un beau site d'entraînement pour le tennis de table en vue des Jeux olympiques de 2024.

- **2017 DU 235** Dénomination allée de l'Abbé Guillaume Thomas Raynal (16^e).

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY informe l'assemblée que l'espace choisi se situe dans l'allée centrale de l'avenue du président Wilson. Il commence rue de Lübeck et avenue Albert de Mun et se termine place du Trocadéro et du 11 novembre.

Elle indique que cette proposition a été faite à l'initiative de la Société historique d'Auteuil et de Passy, et vise à rendre hommage à une figure importante qui a vécu à Paris et est décédée dans le 16^e arrondissement.

L'Abbé Guillaume Thomas Raynal est né en 1713 dans l'Aveyron. Il est décédé en 1796 dans le 16^e arrondissement. Prêtre jésuite, il a notamment été très actif pour s'élever contre la colonisation. En 1746, il a fait paraître un ouvrage qui lui a valu l'exil en Prusse et en Russie. Il est revenu ensuite en France où il a fait des actions très importantes et fondé un certain nombre de prix.

Mme BRASSEUR est heureuse de cette initiative de la Société historique d'Auteuil et de Passy. Outre les différentes actions listées par Mme BROS-KHOURY, l'Abbé Guillaume Thomas Raynal fut le premier à demander l'abolition de l'esclavage en Amérique.

Mme BRASSEUR précise que le tronçon qui lui sera dédié sera près du parvis des droits de l'homme, ce qui est une excellente idée d'après elle.

M. MARTIN ajoute que l'Abbé Guillaume Thomas Raynal était le mentor de Lafayette.

Le projet de délibération 2017 DU 235 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFA 96** Attribution de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Pavillon des Princes (16^e).

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme GIAZZI retire la délibération 2017 DFA 96 de l'ordre du jour, car la délibération demande de statuer sur une société (Clavi) qui aurait été jugée la meilleure pour la nouvelle concession du Pavillon des Princes. Comme Mme GIAZZI n'a été ni invitée ni consultée par la Commission des concessions emblématiques, au sein de laquelle une discussion aurait dû avoir lieu, pour évaluer les trois candidatures présentes, elle ne peut pas savoir pourquoi la société Clavi est meilleure que les autres candidats et considère donc que les élus du Conseil du 16^e arrondissement ne peuvent pas en débattre à l'occasion de la présente séance du Conseil d'arrondissement. Mme GIAZZI souhaite obtenir davantage d'informations de la part de la Mairie de Paris avant de proposer au vote cette délibération.

Le projet de délibération 2017 DFA 96 est retiré de l'ordre du jour.

- **2017 DAC 619** Plantation d'un pacanier et installation d'une plaque dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique en 1917, square Thomas Jefferson à Paris 16^e.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M. MARTIN rappelle qu'après les attentats du 11 septembre 2001, la Mairie du 16^e arrondissement, sous l'impulsion du Comité d'entente des anciens combattants présidé par M. Alain-Jacky BELISSA, a été à l'initiative du premier arbre planté dans le square Jefferson en souvenir des victimes de ces événements et de l'amitié franco-américaine.

Cette tradition remonte à un temps lointain et se poursuit dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'entrée en guerre des États-Unis dans la Première Guerre mondiale.

Sur proposition de l'association des Pacaniers de Jefferson, la Ville de Paris souhaite planter un arbre emblématique des États-Unis : le pacanier, symbole du Texas. Cet arbre aurait été importé en France, à Bordeaux, par Thomas Jefferson, en 1787, alors qu'il était ambassadeur des États-Unis. Il aurait planté un noyer d'Amérique, le pacanier, dans le parc du Château Carbonnieux dont il avait dégusté le vin. À ce jour, cet arbre mesure 30 mètres et sa circonférence fait 4,50 mètres. Il y a un autre pacanier à Bordeaux, dans un jardin public.

Il est proposé de planter un pacanier place des États-Unis, devant le square Thomas Jefferson, en face du monument aux morts, en mémoire des volontaires américains. Une plaque explicative sera installée au pied de l'arbre.

Ce projet est labellisé par la mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

M. MARTIN demande d'émettre un avis favorable.

M. WEILL profite de cette dernière délibération pour partager le plaisir du groupe PS d'avoir voté trois projets de logements sociaux à l'unanimité. Souvent, des personnes demandent ce qui a récemment changé dans le 16^e arrondissement. M. WEILL ne sait pas s'il s'agit de Madame le Maire

ou de M. SAUVAGE, mais il se réjouit de ces trois votes unanimes en faveur de la construction de logements sociaux.

Mme GIAZZI lui répond que le 16^e arrondissement n'est pas contre le logement social.

M. SAUVAGE demande si M. WEILL est également d'accord avec les observations qu'il a pu faire sur les logements PLS.

Le projet de délibération 2017 DAC 619 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif à la dénomination d'un lieu dans le 16^e en hommage à Mike Brant.

M. FREREJEAN-TAITTINGER indique que Mike Brant, né Moshé Brand, fut l'un des chanteurs les plus populaires de sa génération en France et en Europe dans les années 1970. Il a continué à être un acteur incontournable du catalogue musical francophone avec 33 millions de disques vendus, dépassant les clivages en devenant le chanteur israélien qui représente le symbole de la paix et de l'amitié entre les nations.

Considérant que Mike Brant a fait carrière en France et y a vécu sa vie adulte, dès son arrivée en France, au 181-183 avenue Victor Hugo dans le 16^e arrondissement de Paris (3 ans de 1971 à 1974), nonobstant le fait qu'il soit décédé rue Erlanger dans le 16^e arrondissement le 25 avril 1975 ;

Considérant que cet hommage à Mike Brant pourrait prendre la forme d'une dénomination d'un lieu comme une allée, un square, une ruelle ou une place dans le 16^e arrondissement, idéalement à proximité du lieu où il a vécu ;

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement,

Le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- Que la Ville de Paris honore la mémoire de Mike Brant en attribuant un lieu à son nom ainsi que la pose d'une plaque commémorative dans le 16^e arrondissement de Paris.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 19 h 10.